

Conseil Syndical du 27 janvier 2022

Ordre du jour dans la convocation en annexe.

Présents : Jean-Claude BENNERY, Denis FOURNIER, Claude LANCRENON, Bernard LELEU, Jérôme RICOU, Michel KLINGEMANN, Françoise ABSOLU, Gerard DENIS, Fernand GOURLOT, Stéphanie RAMETTE, Raphaël RAMETTE

Absents excusés : Jack NIOCHE, Christophe DUPONT (pouvoir à Claude LANCRENON), Philippe BALIN (pouvoir à Jérôme RICOU), Michel LECLERCQ, Guy TOUCHARD, Olivier NIOCHE, Jean Paul IMBAULT, Didier CHATELLIER

Participants à titre consultatif : Hugo LEPETIT (permanent de l'ASRL), Sylvain PINAULT (permanent de l'ASRL)

Claude LANCRENON en tant que président ouvre la séance à 18h30 en souhaitant ses vœux de bonne année aux syndics.

Approbation du compte rendu du conseil syndical du 25 novembre 2021

Le compte rendu est approuvé à l'unanimité des présents et représentés

Retour sur les réunions du contrat territorial et de la CLE

Le président revient tout d'abord sur la dernière réunion de la CLE ayant eu lieu le jour même. L'ASRL reste actuellement la seule entité avec une approche différente apportant une critique constructive. La stratégie du président de la CLE est de trouver un consensus sur toute ou partie des Assises de la rivière Loiret fin mars afin de conclure cette opération. Les Assises ayant pour objectif le déclenchement d'actions sur la rivière, l'ASRL est particulièrement vigilante car cette communication amène une vision erronée de la rivière avec notamment des fiches techniques (voir annexes) négatives présentant la rivière comme un canal avec peu ou pas de vie et des moulins confondu avec des barrages.

Raphaël RAMETTE intervient en soulignant la position claire de l'ASRL en contradiction avec d'autres partenaires. Il faut éviter l'isolement en conservant une approche de terrain et en renforçant la capacité de convaincre les acteurs qui doutent encore du bien-fondé des observations de l'ASRL.

Jérôme RICOU répond qu'il faut avancer prudemment car les éventuelles actions peuvent avoir un fort impact négatif sur notre cours d'eau. Il rappelle aussi que le Loiret à un lourd passif sédimentaire jusqu'aux années 1990 (station d'épuration, zones agricoles), mais que la cause actuelle de l'envasement reste le Dhuy.

Françoise ABSOLU intervient en rappelant que des planches du bureau d'étude présentant les actions potentielles sur le Loiret avait été exposées dans le cadre des Assises.

Stéphanie RAMETTE intervient à propos des besoins de l'ASRL vis-à-vis des institutions. Il est important de renforcer la cohérence entre la CLE et le Contrat Territorial. L'ASRL a besoin de financement pour améliorer la qualité environnementale de la rivière.

Concernant le bilan du contrat territorial 2016-2020, ce dernier se retrouve à l'arrêt suite à la démission de son animateur. La prochaine réunion a été décalée à une date ultérieure mais l'ASRL a fait parvenir au bureau d'étude ses réflexions sur le futur contrat et les actions à y intégrer (document en annexe).

Avancée des travaux du pont Cotelle

Hugo LEPETIT présente les avancés des travaux du pont Cotelle : Un courrier avait été adressé au président d'Orléans Métropole en date du 5 novembre 2021 par l'ASRL concernant l'arasement des piles de l'ancien pont (courrier et réponse en annexe). Cet arasement sera sûrement effectué à l'aide d'un brise roche courant mars.

Outre l'effacement des piles, des contrôles sont en cours sur les 12 pieux de soutènement, 6 sur chaque rive afin d'accueillir les futures culées du pont cadre. Les premiers résultats sont insuffisants pour la culée nord et 4 nouveaux pieux plus profond vont être rajoutés.

Questions diverses

Raphaël RAMETTE revient sur la création d'un nouvel ouvrage sur le bassin des Tacreniers, l'étude actuelle dans le cadre du PAPI préconisant la création de deux nouveaux ouvrages.

Françoise ABSOLU rappelle à l'ensemble des syndicats l'importance du suivi des travaux du chantier Co 'Met et notamment la protection des résurgences présentes

dans le bras des Montées. Une partie de la nappe alluviale passant sous le chantier, ce suivi représente de réels enjeux pour la ressource en eau.

Le président lève la séance à 20h00 et propose à l'ensemble des membres du conseil syndical de rester pour un pot de nouvelle année.

Le président de séance
Claude LANCRENON

Le secrétaire de séance
Hugo LEPETIT



Secrétariat :
336 allée Sainte Croix
45160 OLIVET

☎ 02 38 66 47 44
contact@asrl.fr
www.asrl.fr

Le 13/01/2022

Mesdames et Messieurs les syndics

CONVOCAION REUNION du CONSEIL SYNDICAL

Mesdames, Messieurs, Syndics de l'ASRL,

J'ai l'honneur de vous prier d'assister au conseil syndical de l'ASRL qui se tiendra

**Au Secrétariat de l'ASRL,
336 allée Sainte Croix à Olivet.
Le jeudi 27 janvier 2022 à 18 : 30.**

En cas d'empêchement, merci de retourner au secrétariat le pouvoir ci-joint, au bénéfice du Syndic de votre choix.

Veillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes sentiments dévoués.

ORDRE DU JOUR

- **Approbation du compte rendu du conseil syndical du 25 novembre 2021**
- **Retour sur le comité de pilotage du contrat territorial volet milieux aquatique**
- **Suivi des travaux du pont Cotelle**
- **Questions diverses**
- **Pot pour la nouvelle année**

Le président,
Claude LANCRENON

Les enseignements des assises du Loiret

ASRL février 2022

« Le projet est parti du constat selon lequel de multiples études et diagnostics avaient déjà été réalisés sur le Loiret, mais que pour avancer il manquait un constat partagé sur l'état de la rivière Loiret » (COFIL du 11/07/2016)

Les assises du Loiret avaient donc pour objectif d'établir un constat objectif et partagé, afin d'essayer de déterminer les moyens à mettre en œuvre pour redynamiser le site du Loiret dans un souci de préservation du patrimoine.

Les « multiples études et diagnostics »

Les études ont effectivement été nombreuses au cours des quelques dizaines d'années précédentes, sans pour autant produire des résultats réellement exploitables et fondamentaux, dans la mesure où les données observées n'étaient représentatives que le temps de l'étude et restaient dépendantes de l'environnement particulièrement changeant.

Les conclusions de ces études ont souvent été prises pour argent comptant, sans tenir compte des réserves des auteurs. Un bon exemple est constitué par le rapport Geohyd de 2009 sur la sédimentation qui mettait en garde sur le faible débit du Dhuy lors des relevés (Page 19 : « Les débits observés varient entre 1,4 et 2,1 m³/s, la moyenne sur 24h00 est de 1,7 m³/s »). La conclusion fait cependant ressortir que les quantités de sédiments provenant des exutoires d'eaux pluviales sont égales, et même supérieures aux apports du Dhuy ! (Page 86 : « En ce qui concerne l'origine des sédiments ... les apports urbains représentent à minima l'équivalent des apports du Dhuy »). Les relevés de la DDT en 2020 ont heureusement rétabli la vérité.

TOUTES les études auraient dû être analysées. Manque de temps, manque de moyens ? les études anciennes (1945-1950) ne sont certes pas toujours numérisées, mais elles ont l'intérêt d'apporter une vision pragmatique des problèmes de l'époque et des solutions mises en œuvre. C'est ainsi que le bassin de décantation de Gobson a été détruit dans la plus parfaite ignorance de son utilité.

L'étude ADAPRILS-SRAE de 1991 sur les volumes de sédiments apportés par le Dhuy n'a pas non plus été analysée. On y découvre page 3 que le bassin de décantation de Gobson était capable de piéger 30% de ces sédiments.

Les diagnostics, basés sur des éléments des seules études retenues, et les préceptes véhiculés dans des cercles parallèles, ont finalement abouti à une communication inacceptable pour les usagers, riverains, promeneurs et amoureux du Loiret :

- « Le Loiret est trop large, trop droit, trop artificiel ».
- « Le Loiret est malade ».
- « Les moulins sont des barrages à la continuité écologique ».
- « Les bassins nuisent à la qualité de l'eau ».

Ces affirmations rassemblent des jugements de valeur, des associations négatives (moulins - barrages), ainsi que postulats pseudo-scientifiques, comme la dernière affirmation qui reste à démontrer, car en principe, un plan d'eau tend à épurer ce qu'il rend à l'aval en métabolisant sur place une part des intrants.

La communication

Les assises du Loiret ont d'abord été présentées comme une étude, puis comme un projet, mais sans jamais afficher une réelle gestion de projet. Cette situation relativement floue a contribué à développer un sentiment de méfiance d'une partie de la population, accentué par l'absence de réel plan d'actions, remplacé par des présentations calquées sur des cours d'eau aux caractéristiques sans rapport avec le Loiret.

Les sites web et Facebook ont diffusé, et diffusent encore car ces sites existent toujours, des fiches comportant des informations, sinon erronées, au moins trompeuses pour cinq d'entre elles :

- Fiche 2, Comment expliquer la diminution des débits du Loiret ? (Annexe 1)
 - Aucune donnée pour appuyer cette affirmation, car il n'existe pas de suivi du débit du Loiret, ce que déplore l'ASRL.
 - Cette fiche fait référence à « l'assèchement du Loiret », configuration imaginaire, mais qui nourrit le catastrophisme.
 - Enfin, le verso montre un schéma d'enfoncement du lit de la Loire avec un profil datant de près de 50ans, alors que les hauteurs d'eau minimales relevées par la DREAL au pont royal depuis 100ans ne montrent pas de tendance à la baisse (Annexe 2).

- Fiche 3, Quelle est la qualité de l'eau du Loiret ? (Annexe3)
 - L'annonce « Une qualité de l'eau globalement mauvaise » est inacceptable. Ce bilan est majoritairement dépendant de l'Indice Poisson Rivière qui n'a même pas été calculé dans le Loiret non domaniaux.
 - Il y est aussi fait référence à « la présence d'obstacles empêchant la circulation des poissons entre leurs zones de vie ». Les vannes à guillotine qui s'ouvrent par le bas, ne gênent pas la circulation entre les bassins.

- Fiche 4, Quel est l'état écologique du Loiret ? (Annexe 4)
 - Encore un double langage qui montre la méconnaissance du Loiret : « les caches à poissons sont rares ou inexistantes », puis « les données et inventaires manquent pour préciser et mieux qualifier la qualité des milieux et leur évolution ».
 - Ce qui n'empêche pas les auteurs d'affirmer « la diversité de la faune et de la flore est aujourd'hui faible ».

- Fiche 7, Pourquoi le Loiret est-il envasé ? (Annexe 5)
 - Le zoom du verso montre un schéma qui laisse supposer que le Loiret est barré par des barrages infranchissables, alors que les vannes s'ouvrent par le bas et que chaque bassin comporte au moins une vanne ouverte toute l'année.

- Fiche 8, Le risque d'inondation
 - Cette fiche fait l'impasse sur les risques venant du Dhuy, risques aggravés par la destruction des barrages et du bassin de décantation de Gobson. Il apparaît indispensable de ralentir le flux du Dhuy par un réel reméandrage et des ralentisseurs de crue.

L'ASRL demande la suppression ou a minima la correction de ces fiches.

Par ailleurs, Les préconisations pour le parc floral (scénario 3) montrent une profonde méconnaissance du fonctionnement hydraulique du Loiret. Quand le débit des sources à l'étiage descend à 0,3m³/s, resserrer le lit n'augmenterait pas la hauteur du niveau d'eau. Et quand bien même cette situation se produisait, l'augmentation de hauteur, et donc de pression, réduirait le débit des résurgences.

Les oublis

Les assises se sont concentrées sur les « dysfonctionnements hydromorphologiques » et des aspects particulièrement critiques ont été négligés, comme le risque d'inondation par le Dhuy, pourtant mis en évidence en 2016.

Les usagers nautiques n'étaient pas les bienvenus. Ainsi, le club d'aviron fut invité à trouver un autre lieu d'évolution.

La volonté de transformer le Loiret en « rivière sauvage » s'est rapidement opposée à la préservation du patrimoine architectural, toutes les constructions riveraines, maisons, murets et gares à bateaux étant construites sur des pieux en bois comme cela se pratiquait partout dans le monde en milieu humide, encore une surprise pour les ingénieurs aux commandes des assises.

La biodiversité est elle aussi menacée par des baisses programmées des niveaux d'eau, notamment les arbres et arbustes en berge.

La nappe souterraine est restée absente des réflexions du bureau d'études, alors qu'il était notoirement connu qu'elle était en interdépendance avec les bassins, son niveau étant un facteur déterminant du débit des résurgences, mais aussi de la pérennité des zones humides. La baisse artificielle du niveau d'eau pour les travaux de restauration des berges du camping en 2021 a aussitôt entraîné une baisse notable de la nappe alluviale. D'autre part, en 2019, la baisse artificielle des niveaux d'eau pour des travaux avait mis en évidence la baisse de la nappe et la réduction du débit des sources du parc floral. (Annexe 6)

Croiser les données du BRGM (piézomètres) avec celles de SUEZ (prélèvements AEP) n'a pas été réalisé. C'est dommage, car une première approche montre des baisses systématiques de la nappe souterraine quand les forages du Val sont activés, à 1km de distance. Par contre, les forages de la Saussaye dans la nappe profonde de Beauce n'affichent aucun impact sur le piézomètre du stade de rugby. (Annexe 7)

Le désenvasement naturel partiel du Loiret a été mis en évidence dans l'Etude du fonctionnement hydro-sédimentaire du Loiret en 2016 par Marie DENIS. Entre 2006 et 2016 « la sédimentation des bassins a diminué de plus de 15%, avec de fortes disparités locales ». L'une des disparités locales est constituée par les dépôts sableux à la confluence du Dhuy.

Les « effets secondaires » du contrat territorial (destruction des barrages du Dhuy, absence de reméandrage) n'apparaissent pas dans les assises. A la suite de précipitations, le flux du Dhuy est aujourd'hui encore plus violent et soudain qu'auparavant. Le 14 juillet 2021, le débit du Dhuy est monté à près de 12m³/s en 24 heures.

Les données et l'expertise

Beaucoup d'affirmations ont été véhiculées au cours des assises : « La Loire a baissé », « il y a moins d'eau dans le Loiret », « Le Loiret va s'assécher », créant une ambiance anxieuse néfaste à une réflexion sereine. Si le réchauffement climatique est une réalité, il est difficile d'en prévoir les effets au niveau du Loiret.

L'opération de baisse des niveaux d'eau en 2019 a mis en évidence la faiblesse des connaissances sur lesquelles s'appuyaient les assises. L'indépendance de la nappe souterraine par rapport aux niveaux des bassins faisait encore partie de la pensée officielle. Le 2 mai 2019, les assises reconnaissaient sur

Facebook : « Cet évènement démontre que les questions hydrauliques sont complexes », et encore : « la phase 2 a démarré par une phase d'expertise ».

En l'absence d'ensembles de données fiables et cohérentes, les experts peuvent difficilement établir des diagnostics. Il est a fortiori impossible de rapprocher ou de croiser ces informations avec d'autres sources sans tomber dans des interprétations fantaisistes.

Mesurer pour comprendre

C'est certainement l'enseignement majeur qu'on peut tirer de l'opération des assises du Loiret. Dès 2019, l'ASRL a entrepris de mettre en place des mesures quotidiennes des niveaux d'eaux. Ces mesures, croisées avec les données piézométriques du BRGM, ont mis en évidence l'interdépendance entre la nappe souterraine et le niveau des bassins.

« L'eau souterraine contribue pour une large part à l'alimentation des cours d'eau et des rivières, et bien au-delà des seules sources et émergences bien connues. Cette fonction lui confère un rôle important dans le maintien des ressources en eau de surface et la préservation des zones humides. »
(Source : <http://sigessn.brgm.fr/spip.php?article198>)

Des mesures de débit au pont Bouchet, même si elles sont restées manuelles, ont permis de mettre en évidence l'interaction entre les niveaux des bassins, le niveau de la nappe souterraine et les sources du parc floral (Voir annexe 6).

L'ASRL a déjà formulé une proposition d'instrumentation au CT, de façon à équiper les 4 grands bassins de capteurs de niveau et le pont Bouchet d'un capteur débit/vitesse, ces appareils étant destinés à alimenter une base de données en libre accès. Ces données permettront d'appréhender de manière plus précise le fonctionnement du Loiret et ses relations avec les autres éléments (nappe, Loire, précipitations) et les interventions ponctuelles ou régulières (vannages, captages, etc.). C'est seulement à ce prix qu'il sera possible d'établir des propositions raisonnées et durables.

Il est tout aussi important de mesurer les services rendus par l'écosystème du Loiret, notamment sur la biodiversité. Une opération d'évaluation du peuplement de l'anguille est déjà programmée.



Les Assises DE LA Rivière Loiret

Comment expliquer la diminution des débits du Loiret ?

Depuis le siècle dernier, les débits du Loiret diminuent. Le problème se fait ressentir principalement à l'étiage, c'est-à-dire quand le débit du cours d'eau est minimal, généralement en période estivale. Comment expliquer cette tendance et peut-on mesurer l'impact des différentes causes pour agir ?

Une résultante de l'évolution du territoire

Au cours des 60 dernières années, le Val d'Orléans a subi de nombreuses modifications susceptibles d'altérer les débits de la rivière : pompages de la ressource en eau, urbanisation, enfoncement du lit de la Loire, gestion des vannages... Tous ces facteurs influencent les écoulements du Loiret mais dans des proportions différentes.

Afin de hiérarchiser les causes de l'assèchement du Loiret, un

Les principes de la modélisation sur le Loiret

Le modèle numérique simule les écoulements d'eau souterrains entre la Loire et le Loiret. Il se base sur une synthèse des nombreuses données hydrogéologiques sur le Val, provenant de plus de 2000 forages. Ces données sont cependant relativement anciennes et une étude de réactualisation est en cours.

En période de basses eaux, le Loiret de surface est principalement alimenté par le Loiret souterrain, dont la

Annexe 2 (Fiche 2)

Quels sont les principaux résultats de la modélisation ?

Les eaux souterraines sont pompées pour l'alimentation en eau potable et pour l'irrigation. Les effets de ces pompages altèrent la nappe de manière différente selon les usages mais, dans tous les cas, ne sont pas négligeables en période de basses eaux. Depuis 2012, la ville d'Orléans a cependant déplacé son principal captage afin de limiter les impacts sur la ressource souterraine qui alimente le Loiret.

Au final, la modélisation montre que **les débits du Loiret sont surtout dépendants du niveau de la Loire**. En effet, la simulation d'une baisse d'1 mètre du fil d'eau de la Loire à la pointe de Courpain est suffisante pour provoquer une baisse des apports d'eau souterraine vers le Loiret de 50%. Or le niveau de la Loire a baissé d'environ 1,5 mètres au cours du siècle dernier par enfouissement du lit.

Aujourd'hui, à cette situation héritée du passé, se rajoute le changement climatique qui jouera également sur les niveaux d'eau à l'étiage de la Loire.

ZOOM

L'enfoncement du lit de la Loire

- Les activités humaines du siècle dernier, et en particulier les extractions des matériaux dans le lit de la Loire qui ont connu un pic à la fin des années 70 avant d'être interdites en 1994, ont provoqué un enfouissement du lit de la Loire et un abaissement consécutif de son niveau d'eau.
- En une centaine d'années, **le lit de la Loire s'est ainsi enfoncé d'environ 1,5 mètres** à certains endroits, notamment en aval d'Orléans, comme l'illustre le schéma ci-dessous.

Comparaison de profils en travers du lit mineur à l'aval d'Orléans. Source Gasowski Zbigniew, L'enfoncement du lit de la Loire. In: Revue de géographie de Lyon, vol. 69, n°1, 1994.

En résumé

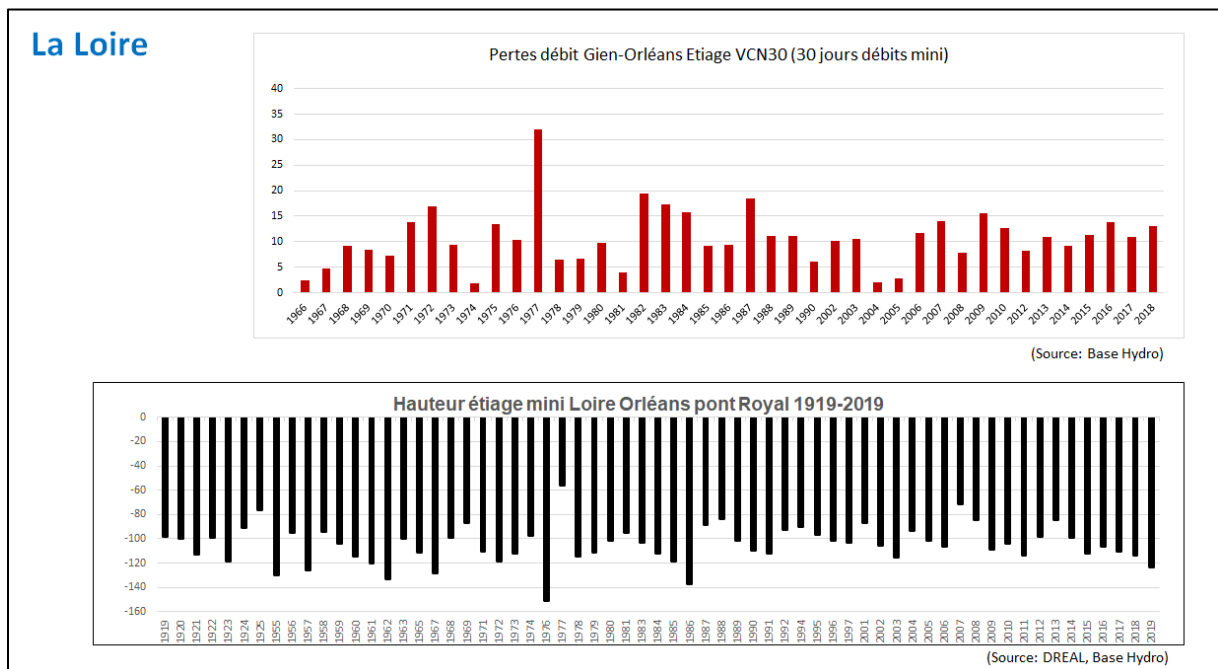
Les débits d'étiage du Loiret sont contrôlés par de nombreux facteurs, soulignant la fragilité de la rivière Loiret. Parmi ces facteurs, **le niveau d'eau en Loire est prépondérant**. Il a été altéré par le passé par l'enfoncement du lit de la Loire et est fragilisé aujourd'hui par le changement climatique.

Relativement, les usages eau potable et irrigation ont une incidence moindre en l'état actuel des

Synthèse réalisée par Burgeap et coordonnée par ASca, dans le cadre d'une mission confiée au groupement ASca / Burgeap / MarkediA par le SAGE Val Dhuy Loiret

Source : Construction d'un modèle hydrogéologique d'étiage sur le Val d'Orléans (ICERE), 2013
Auteurs de l'étude : Stéphane Binet, Chrystelle Auterives et Jean-Baptiste Charlier
Contributions experts

Annexe 2 (données DREAL)



Annexe 3 (Fiche 3)

des paramètres chimiques qui visent à identifier la présence de polluants spécifiques.

C'est l'ensemble des résultats de ces différents paramètres qui permet de déterminer un état global de la qualité de la rivière.

Une qualité de l'eau du Loiret globalement mauvaise

En 2015, le bilan de l'état du Loiret sur la station officielle de suivi indique un état général de la rivière médiocre.

Très bon	Bon	Moyen	Médiocre	Mauvais
----------	-----	-------	----------	---------

Les principaux éléments préoccupants en 2015 sont l'Indice Poisson Rivière (témoignant du manque de poissons tant en quantité qu'en diversité d'espèces), l'Indice Biologique des Macrophytes en Rivière (témoignant de la richesse en nutriments du cours d'eau), l'oxygène et la température.

À noter : Il n'existe pas de suivi de la qualité chimique du Loiret et les suivis des pesticides restent encore partiels.

* Indice de confiance faible

Pas d'évolution nette de la qualité de l'eau

Si l'on regarde l'évolution de la qualité sur les chroniques de mesures disponibles aux stations Pont Leclerc-Rive gauche (1) et Pont Saint-Nicolas (2), de 2000 à 2015, on observe une qualité de l'eau assez constante depuis 2000.

STATION	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Nitrates	1	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2
	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2
Matières azotées	1	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2
	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2
Matières phosphorées	1	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2
	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2
Turbidité	1	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2
	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2
Matières en suspension	1	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2
	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2
MOOX ¹	1	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2
	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2
Pesticides	1	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2
	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2
DBOS à 20°C	1	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2
	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2
MPMI ²	1	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2
	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2

1 : Très bonne (bleu)
2 : Bonne (vert)
3 : Moyenne (jaune)
4 : Médiocre (orange)
5 : Mauvaise (rouge)
6 : Non qualifié (gris)

État des indices biologiques sur le Loiret (station de Saint-Hilaire-Saint-Mesmin) :

Etat biologique	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
IBD	3	3	3	3	3	3	3	3	3
IBG	3	3	3	3	3	3	3	3	3
IPR	4	4	4	4	4	4	4	4	4
IBMR	3	3	3	3	3	3	3	3	3

Les mauvais résultats de l'indice poisson (IPR) résultent de plusieurs causes :

- une mauvaise qualité de l'eau (par exemple : manque d'oxygène) ;
- une absence de diversité d'habitats et de faciès nécessaires au cycle de vie des poissons (par exemple : manque de zones de graviers pour la fraie des poissons, en raison de l'envasement des fonds) ;
- la présence d'obstacles empêchant la circulation des poissons entre leurs différentes zones de vie (tels que des vannages ou des seuils).

La présence d'oxygène dans l'eau est indispensable à la respiration des êtres vivants aérobies. En dessous d'un certain seuil de concentration en oxygène, c'est l'asphyxie des poissons.

La pollution par les pesticides ne se retrouve que ponctuellement dans le Loiret alors même que son principal affluent le Dhuy

Annexe 4 (Fiche 4)

Loiret non domanial

Les potentialités piscicoles et la diversité des habitats sur le Loiret non domanial sont faibles sur la partie amont à moyennes sur la partie aval. Elles sont en effet limitées par les apports du Dhuy et de l'agglomération orléanaise, la faible oxygénation des eaux à la sortie de la source, la faiblesse du courant et du renouvellement des eaux dans les bassins, en période estivale, et le colmatage du fond des plans d'eau par les vases. Le Loiret est aussi soumis, depuis 2008, à un fort développement des espèces invasives (cf. fiche sur les plantes aquatiques).

Au final, les caches à poissons sont rares ou inexistantes. Ces dernières années, les gestionnaires et pêcheurs observent cependant le retour du brochet, espèce emblématique de la rivière, mais les données et inventaires manquent pour préciser et mieux qualifier la qualité des milieux et leur évolution.

La situation de l'avifaune est mieux connue en revanche grâce à des comptages réguliers réalisés entre le camping et la confluence du Loiret. Les plans d'eau accueillent des effectifs d'oiseaux d'eau hivernants de plus en plus importants et diversifiés. En 2016, on a pu compter par exemple jusqu'à 800 foulques macroule. Certains oiseaux nichent sur place, d'autres y trouvent des zones de refuge lors de périodes très froides, l'eau du Loiret ne gelant jamais.

Loiret non domanial

À l'aval de la dernière chaussée, la chaussée Saint-Santin, les eaux du Loiret s'accroissent à nouveau et les potentialités piscicoles de la rivière s'améliorent nettement. La diversité des habitats est moyenne à bonne du fait d'un lit plus large (avec des zones d'étales) avec un substrat constitué de petits galets. La végétation et les caches à poissons sont abondantes à moyennement abondantes (frayères à cyprinidés). Il s'agit du secteur où les potentialités écologiques sont les plus fortes par rapport au reste du bassin versant. L'enjeu aujourd'hui est sa préservation.

En résumé

Il existe une nette différence de qualité écologique entre les milieux aquatiques du Loiret non domanial (amont) et du Loiret domanial (aval) : la disparité est flagrante en termes de potentialités, d'inventaires et de protections du patrimoine naturel.

- **L'amont du Loiret** est en effet soumis à d'importantes pressions anthropiques (issues aux activités humaines) : son cours a été remanié, et le cours d'eau s'avère trop rectiligne et trop large ; les bassins créent un effet plan d'eau à l'origine d'importants dysfonctionnements écologiques (réchauffement, asphyxie, envasement...). Globalement, la diversité de la faune et de la flore est aujourd'hui faible, à l'exception notable des oiseaux d'eau hivernants.
- **L'aval du Loiret** est plus naturel. Il bénéficie également de l'influence unique de la Loire expliquant la présence d'habitats naturels rares et menacés et d'une faune et d'une flore remarquables.

ZOOM

La richesse écologique de la réserve naturelle nationale de Saint Mesmin

- La réserve comprend la Loire, ses îles et ses berges, sur 9 km à l'aval d'Orléans, ainsi qu'une partie du Loiret aval et notamment la Pointe de Courpain. Elle présente dans son ensemble une richesse écologique très forte avec une diversité d'espèces aussi bien pour les oiseaux (241), les insectes (666), les poissons (36) que pour les végétaux (626) et les champignons (369).

Sur la partie Loiret :

- l'étude du peuplement piscicole menée en 2010, au niveau de la Pointe de Courpain, a mis en évidence la présence de 14 espèces dont la Loche de rivière, vulnérable au niveau régional, et le Chabot, espèce rare en Loire moyenne ;
- sur les berges, on trouve des mammifères emblématiques : le Castor d'Europe et même des traces de Loup ;
- de nombreux oiseaux d'eau stationnent sur le Loiret en hiver où ils viennent trouver refuge comme le Martin pêcheur ;
- la diversité végétale est importante avec certaines espèces d'intérêt patrimonial comme l'Inule des fleuves et la Renoncule des rivières ;
- deux champignons rares sont identifiés sur la pointe de Courpain.

Source : Plan de gestion 2016-2020 et données de la réserve 2016

Synthèse réalisée par Burgeap et coordonnée par AScA, dans le cadre d'une mission confiée au groupement AScA / Burgeap / MarkediA par le SAGE Val Dhuy Loiret

Source : SAGE Val Dhuy Loiret - Diagnostic du bassin versant, 2004
Auteurs de l'étude : Société Géo-Hyd
Expertise réserve naturelle nationale de Saint Mesmin

Conception graphique et rédaction : MarkediA

Annexe 5 (Fiche 7)



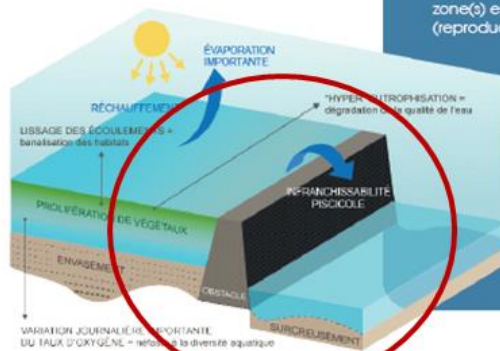
Confluence du Dhuy avec le Loiret : apports en MES.
Source : ASRL



Rejets d'eau pluviale : apports en MES.
Source : ASRL

Les conséquences sur les milieux : de multiples déséquilibres

Les dépôts limitent les potentialités biologiques de la rivière et dégradent son fonctionnement naturel. En effet, suite à l'envasement, le lit du cours d'eau est colmaté et les bassins se comblent. Les conséquences en sont une disparition des milieux aquatiques d'intérêt majeur pour la faune (voir zoom ci-contre) et des conditions favorables à une prolifération excessive de certaines plantes aquatiques dans le Loiret.

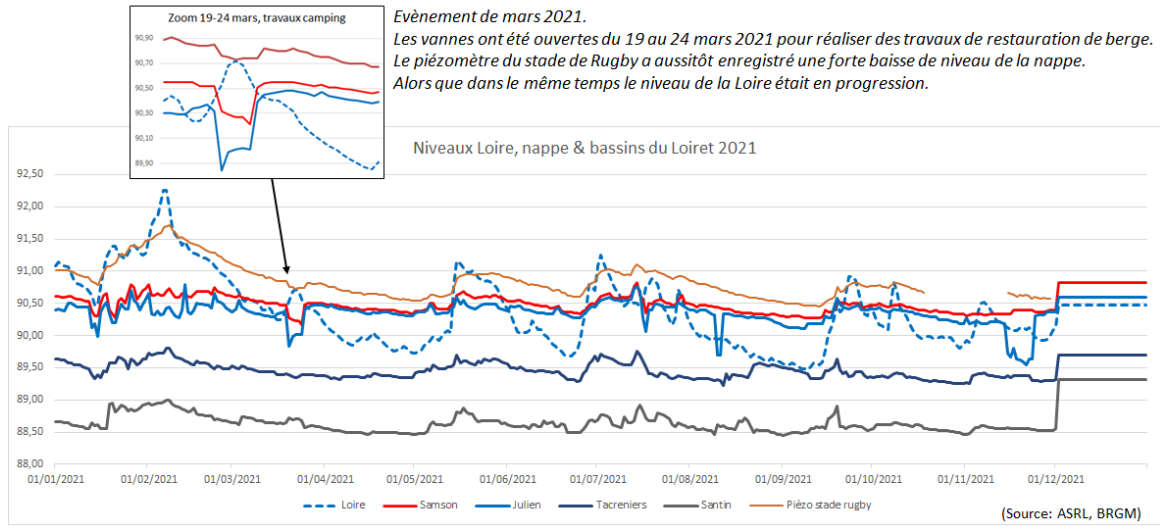


ZOOM

Les impacts des ouvrages hydrauliques sur la faune piscicole (et aquatique)

- Les ouvrages hydrauliques sont autant d'obstacles qui empêchent certains poissons d'atteindre une ou plusieurs zone(s) essentielle(s) à leur cycle de vie (reproduction, fraie, etc.).
- Les zones envasées colmatent des substrats (galets, cailloux, pierres) qui représentent des habitats majeurs pour la faune aquatique.
- La présence des ouvrages entraîne une dégradation importante de la qualité de l'eau, se traduisant par une diminution de la biodiversité.

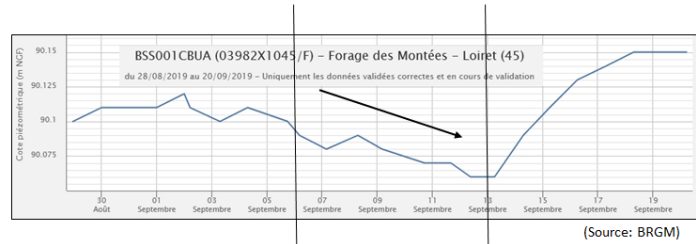
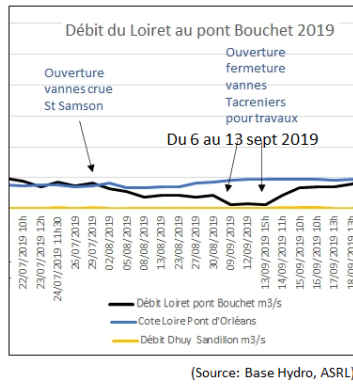
L'interdépendance nappe/Loiret



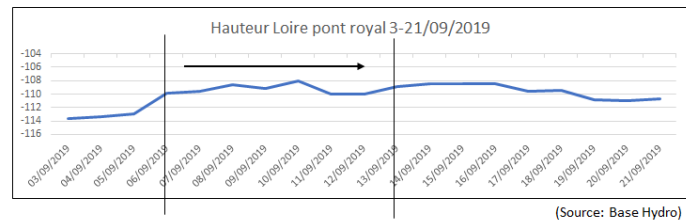
Les sources, relation avec le niveau des bassins

L'incident de septembre 2019 est particulièrement révélateur.

- ⇒ Baisse du niveau des Tacreniers (6-13 sept 2019)
- ⇒ Baisse de la nappe
- ⇒ Baisse du débit des résurgences

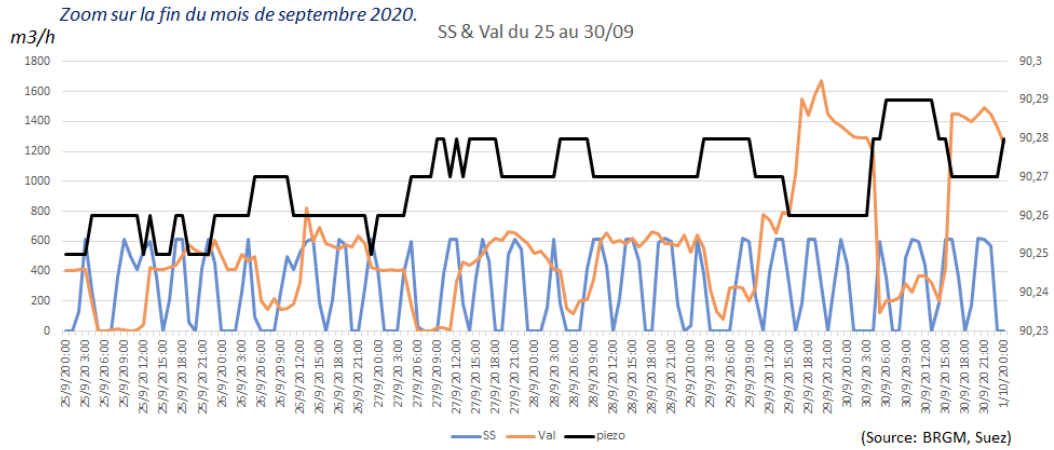


Stéphane BINET (ICERE) : Baisse du niveau vidange l'aquifère...



La nappe et les captages AEP

Evolution de la nappe en fonction des prélèvements AEP



Les variations de la nappe apparaissent synchronisées avec les volumes prélevés dans le val, elle sont cependant relativement faibles (quelques centimètres), car l'éloignement des forages est important, presque 1km.

Contrat territorial, synthèse de la consultation de l'ASRL.

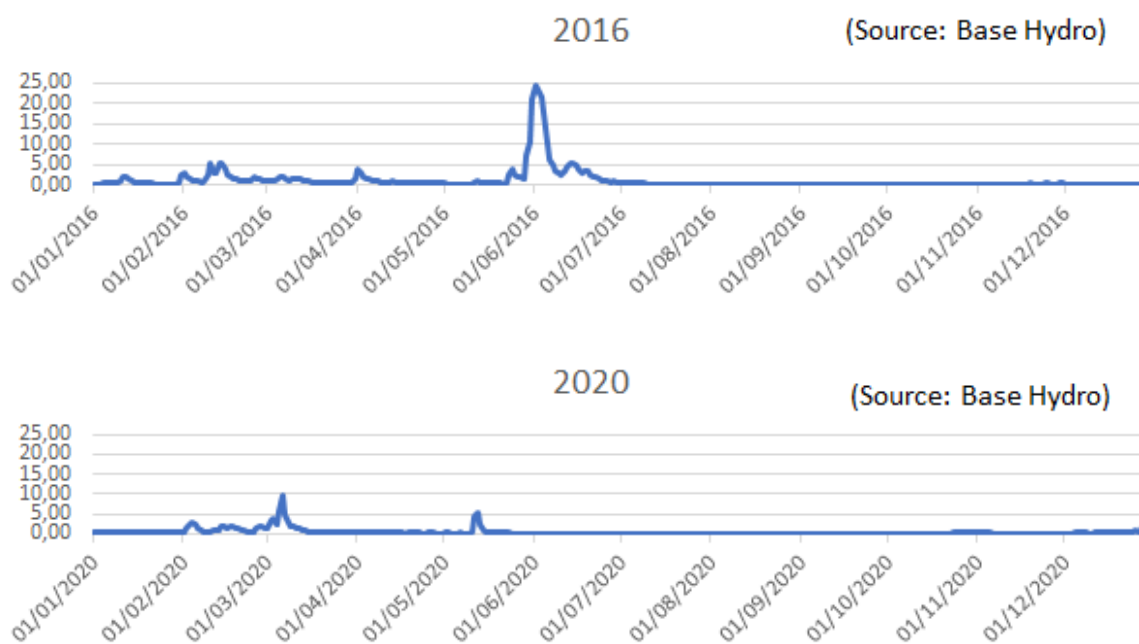
ASRL, décembre 2021

Dans le cadre du projet du prochain contrat territorial, une consultation a été conduite auprès des syndics de l'ASRL afin d'inventorier les besoins dans le périmètre des enjeux d'intérêt général :

- la préservation de la ressource (qualité et quantité),
- la régulation de la sédimentation,
- la continuité écologique,
- la sécurité des personnes et des biens (risque d'inondation),
- la connaissance : mesurer pour comprendre, anticiper et contrôler.

En préambule aux propositions de l'ASRL, il est utile de rappeler le contexte particulier du fonctionnement du Dhuy par rapport au Loiret.

Si le Loiret est essentiellement une rivière d'eau d'origine karstique, le Dhuy dépend presque uniquement des précipitations dans un bassin versant de plus de 200km², très agricole, très drainé, avec un débit pouvant varier de 0 à 24m³/s (voir graphiques ci-dessous).



Ces concentrations ponctuelles et brutales d'eaux pluviales transportent des quantités importantes de sédiments qui viennent se déposer dans le Loiret.

Le problème n'est pas nouveau et le bassin de décantation de Gobson avait été réalisé en 1947, afin de piéger les sédiments les plus grossiers.

Le problème s'est aggravé avec le recalibrage du Dhuy dans les années 1950 et plus récemment encore avec la destruction des barrages à clapet et du seuil de Gobson dont la fonction avait été « oubliée » dans les rapports d'études.

Les dernières mesures réalisées par la DDT en 2020 sont alarmantes : plus de 22 tonnes pour la seule journée du 05/03/2020, sans compter les sables lourds entre la confluence et le pont Bouchet. Si on peut penser que la moitié est transportée vers

l'aval, les dépôts sont disproportionnés et il convient de trouver des solutions à la mesure du problème.

Prélèvements de MES réalisés par la DDT

Matières en suspension (mg/litre)					Apports
n°	Date	Pont Bouchet	Saint Samson	Débit m3/s	tonnes /jour
6	06/02/2020	27,00	12,30	5	11,66
7	13/02/2020	12,10	10,00	4	4,18
8	20/02/2020	16,30	12,30	4	5,63
9	27/02/2020	16,00	13,80	4,6	6,36
10	05/03/2020	29,00	18,00	9	22,55
11	12/03/2020	14,80	12,00	5	6,39
12	19/03/2020	9,60	7,60	4,2	3,48

(ne comprennent pas les sables lourds déposés avant le prélèvement)

La municipalité d'Olivet étudie le traitement curatif et exceptionnel des atterrissements sableux de la confluence, mais il apparaît indispensable de traiter parallèlement cette question de façon préventive.

Un certain nombre de propositions tentent donc de répondre à cette situation. Elles sont exposées ci-dessous sans ordre de priorité.

- Protection des pertes en Loire alimentant la nappe alluviale,

La perte la plus fragile, qui se situe dans la carrière Mauger à Jargeau, plus basse que le lit de Loire, constitue un apport important en période d'étiage.

Ressource Sédimentation Continuité Sécurité Connaissance

- Reméandrer le Dhuy dans sa partie aval, en amont de Gobson et/ou créer une zone d'expansion de crue au niveau du parc floral, en y associant un ralentisseur de crue (point n°4).

Ci-contre, le Dhuy avant 1950.



Ressource Sédimentation Continuité Sécurité Connaissance

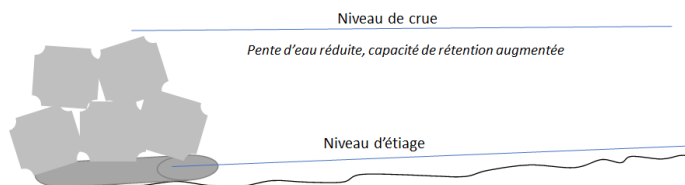
- Curer les sables lourds dans l'amont du bassin de décantation de Gobson, environ 2000m³ (pas de polluant, analyse par SIBL avant la destruction du seuil).

Ressource Sédimentation Continuité Sécurité Connaissance

- Installer un ralentisseur de crue

à l'endroit du seuil de Gobson, constitué d'une buse et de gros blocs de pierre non jointifs sur une hauteur à définir (1 ou 1,20m ?).

Ainsi, quand le flux du Dhuy augmente brutalement, le ralentisseur élève le niveau d'eau à l'amont et augmente la section mouillée, réduisant la pente d'eau et la vitesse.



Ce ralentisseur de crue, associé au curage cité précédemment permettrait de transformer cette zone très envasée quasi à l'abandon en zone humide de sédimentation et de filtration.

Ressource Sédimentation Continuité Sécurité Connaissance

- Installer le même ralentisseur de crue à l'endroit du seuil détruit au niveau du parc floral, et réaliser une éventuelle zone d'expansion de crue.

Ressource Sédimentation Continuité Sécurité Connaissance

- Installer un capteur permanent de niveau d'eau sur chacun des 4 grands bassins du Loiret (intégration dans une base d'accès public gérée par ASRL). C'est l'équipement minimum pour un suivi efficace des niveaux d'eau et la prévention des submersions. Les niveaux sont actuellement relevés manuellement par l'ASRL (www.asrl.fr/indicateurs)

Ressource Sédimentation Continuité Sécurité Connaissance

- Installer un capteur permanent de niveau/débit au pont Bouchet (type radar Phoenix, gestion par ASRL). C'est encore un équipement minimum pour connaître plus précisément les interactions entre les bassins, la nappe, le Dhuy et les sources,

essentiellement en période d'étiage. Il n'est donc pas jugé utile de mesurer le chenal du camping.

Ressource Sédimentation Continuité Sécurité Connaissance

- **Déplacer l'élevage de flamants roses en dehors du lit de la rivière.** Outre que ces oiseaux exotiques n'ont rien à faire sous notre latitude, cet élevage ne peut être que polluant juste à l'aval des sources principales du Loiret.

Ressource Sédimentation Continuité Sécurité Connaissance

- **Remplacer la grille du parc floral, idéalement par un rideau d'eau** qui aurait l'avantage d'oxygéner l'eau sortant des résurgences.

Ressource Sédimentation Continuité Sécurité Connaissance

- **Extraire l'atterrissement sableux en sortie du parc floral, qui crée un obstacle à la circulation de l'eau en période estivale (500 à 800 m³ environ).**

Ressource Sédimentation Continuité Sécurité Connaissance

- **Curer les sédiments déposés par le Dhuy à sa confluence avec le Loiret** (dossier en cours à la mairie d'Olivet).

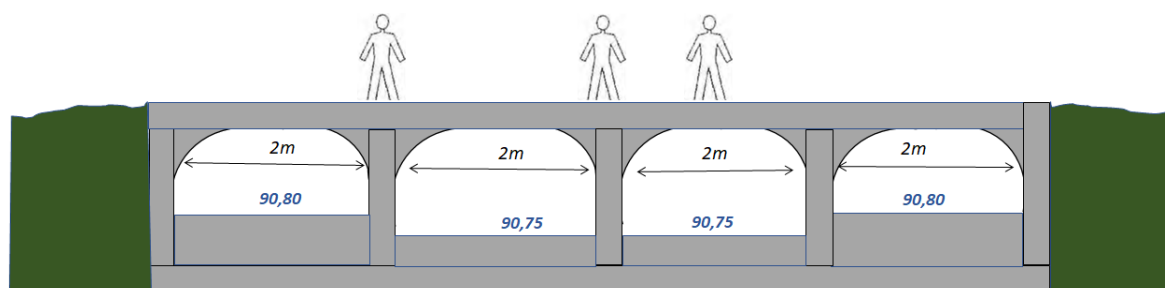
Ressource Sédimentation Continuité Sécurité Connaissance

- **Restaurer les berges en aval du camping, berges ravagées par les crues du Dhuy.**

Ressource Sédimentation Continuité Sécurité Connaissance

- **Reconstruire le déversoir du sentier des prés** (Niveau crue + pont), afin de lui faire réellement écrêter les crues et sécuriser le passage des personnes, notamment celles à mobilité réduite.

Cote actuelle du niveau « 0 » = 90,83.



Remarque : Les déversoirs ne doivent pas être considérés comme une alternative aux vannes de crue. Ce sont des ouvrages complémentaires qui permettent d'appréhender sereinement la soudaineté des crues consécutives aux dérèglements climatiques. Pour rappel au moins une vanne de décharge est ouverte en permanence sur chacun des bassins et les vannes de crues sont ouvertes à chaque crue du Dhuy pour faciliter l'évacuation des sédiments.

Ressource Sédimentation Continuité Sécurité Connaissance

- Restaurer les ouvrages hydrauliques, pour disposer d'aménagements efficaces en cas de crue, d'étiage sévère et de pollutions (notamment sur le bassin des Tacreniers).

Ressource Sédimentation Continuité Sécurité Connaissance

- Entretenir les fossés jurés du Val d'Olivet. Afin d'éviter les problèmes de pollution et de surcharge des fossés.

Ressource Sédimentation Continuité Sécurité Connaissance

- Restaurer la zone humide entre le bassin du Bac et les Tacreniers, dite la fosse aux salamandres, petite zone humide d'environ 4000 m² totalement envasée et obstruée à son embouchure créant une digue sur tout son pourtour, végétaux massivement présents dans la fosse.

Ressource Sédimentation Continuité Sécurité Connaissance

- Construire un nouvel ouvrage (de préférence un déversoir) sur le bassin des Tacreniers, qui est déjà en limite de charge et qui doit faire face aux nouveaux projets immobiliers générant un peu plus d'imperméabilisation. Un déversoir s'avèrerait plus judicieux dans la mesure où il n'en existe aucun sur ce bassin. Le niveau « 0 » est calé sur la pierre de niveau à la cote 89,70. Un déversoir pourrait être calé à 89,65 de façon à écrêter automatiquement les crues en cas d'arrivée massive et brutale d'eau depuis l'amont.

Ressource Sédimentation Continuité Sécurité Connaissance

- Créer une passe à poisson à Saint Santin, chaussée la plus difficile à franchir pour les espèces piscicoles.

Ressource Sédimentation Continuité Sécurité Connaissance

Claude Lancrenon
336 allée Sainte Croix
45160 Olivet
Président ASRL

Monsieur le Président d'Orléans Métropole
ORLEANS Métropole
1 Place de l'étape
45040 ORLEANS

Olivet, le 05/11/2021

Lettre recommandée avec accusé de réception

Objet : déconstruction pont Cotelle : arasage piles

M. le Président,

Nous avons suivi de près la déconstruction du pont Cotelle. La semaine dernière l'arasement des piles, après un processus long et complexe, a été conclu par l'entreprise Eiffage.

Les mesures réalisées le 27/10/2021 par l'ASRL montrent que l'arasement des piles de l'ancien pont a été effectué à plusieurs dizaines de centimètres au-dessus du fond de la rivière et même au-dessus de la couche de vase. De plus, une quantité importante de sable a été amenée autour des piles sans qu'on en connaisse l'utilité.

Nous avons déjà attiré l'attention de la Métropole à plusieurs reprises depuis 2019, mais il apparaît que nos alertes et nos demandes d'informations soient restées sans réponse concrète. Par ailleurs, nous avons proposé d'abaisser le niveau de l'eau.

Il semble que la société Eiffage n'ait pas eu l'autorisation d'intervenir dans le lit de la rivière, procédé qui n'avait pas posé de problème lors de la destruction du seuil du bassin de décantation de Gobson (il semblerait que pour l'effacement de ce type de seuil d'ouvrage des procédures simplifiées existent).

Nous ne pouvons accepter l'arasement des piles en l'état, tant pour des raisons de sécurité des usages notamment la navigation en période d'étiage et du risque d'inondation, que pour des raisons évidentes de restauration du lit de la rivière au regard du transport sédimentaire.

L'ASRL, avec le soutien du club d'aviron et du Brochet Olivetaïn, demande donc l'arasement des piles au niveau du fond dur du lit de la rivière et l'enlèvement du sable et des gravats apportés par les travaux.

Vous trouverez ci-après le résultat des mesures réalisées par l'ASRL le 27/10/2021.

Recevez, monsieur le président nos salutations distinguées.



Didier CHATELIER
LE BROCHET OLIVETAÏN
Loi de 1901 - N°9325
Association de PECHE de la RIVIERE
LE LOIRET et ses AFFLUENTS (Domaine Privé)
Siège Social : Marie d'Olivet
336 Allée Sainte Croix - 45160 OLIVET

Copie à : M. le Maire Olivet, Mme la Préfète du Loiret

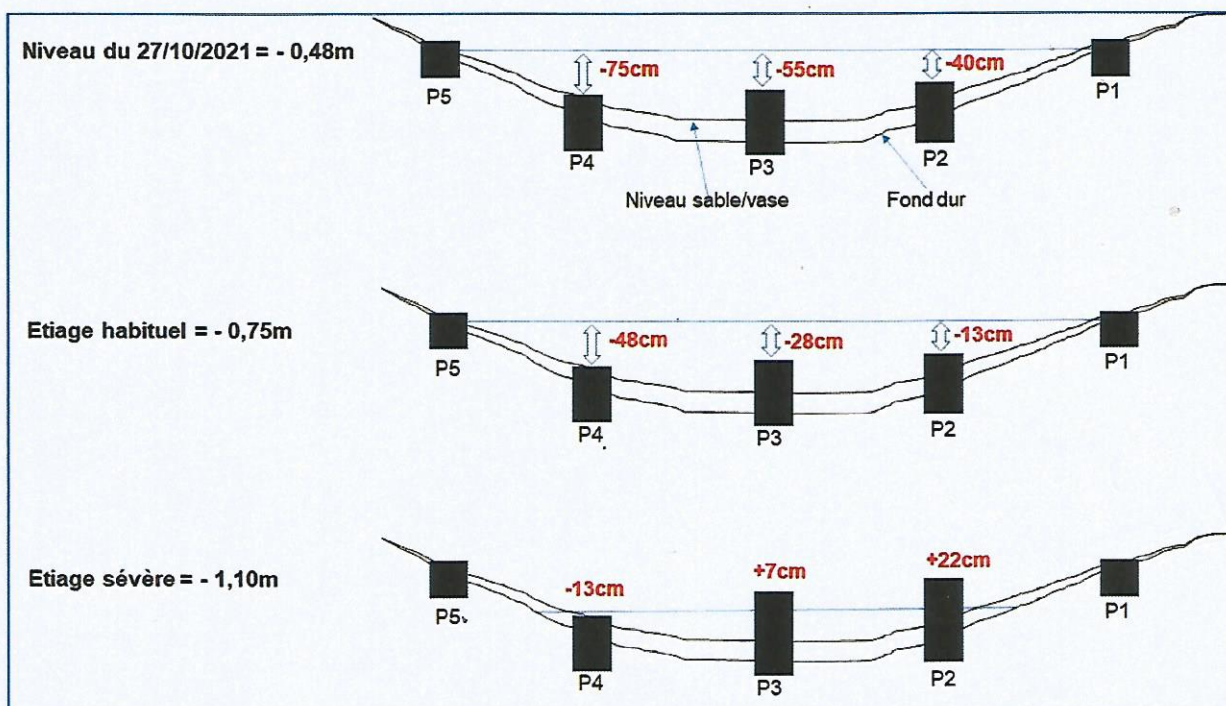
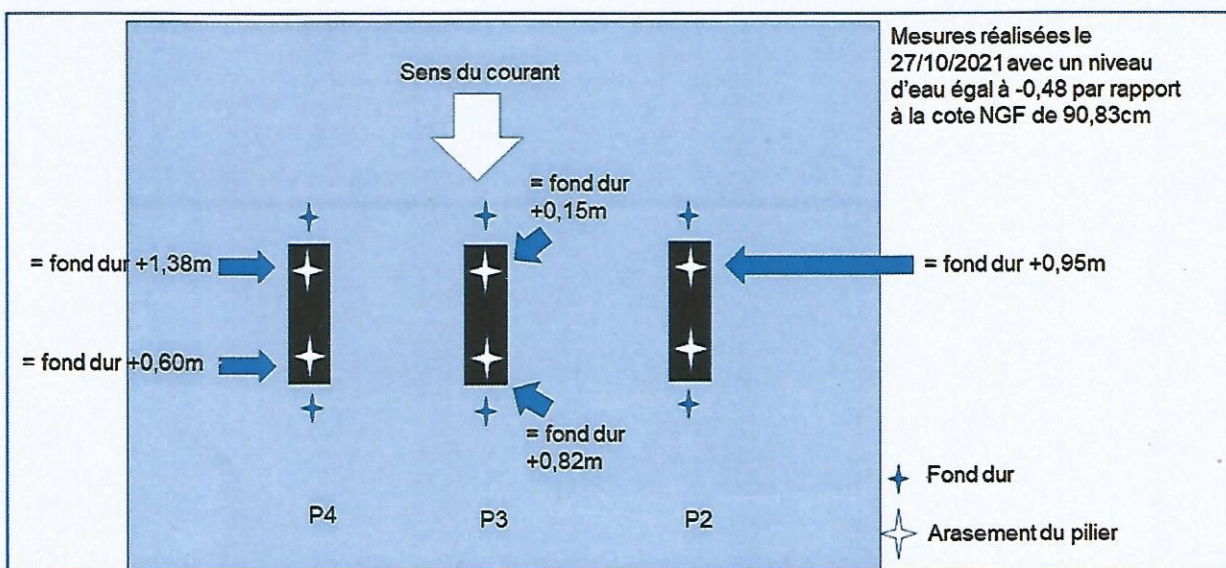
Pièces jointes : courriers du 27 septembre 2019 et du 13 juillet 2021, mail du 11 octobre 2021.

AVIRON CLUB ORLEANS OLIVETAÏN
Pascal Contat
Président
2575 - Rue de la Source
45077 - ORLEANS OLIVETAÏN
Tél : 02 38 63 38 7

Situation des piles de l'ancien pont Cotelte (mesure du 27/10/2021)

Cote St Samson	Pile	Cote NGF arasement	Hauteur d'eau sur arasement	Hauteur d'eau sur arasement	Hauteur d'eau sur arasement	Hauteur d'eau sur fond dur	Cote NGF fond dur	Hauteur arasement sur fond dur
-0,48			niveau 27/10	Etiage -0,75	Etiage -1,10	27/10.2021		
	P2 aval	89,95	0,40	0,13	-0,22			
	P2 amont	89,95	0,40	0,13	-0,22	1,35	89,00	0,95
	P3 aval	89,80	0,55	0,28	-0,07	1,37	88,98	0,82
	P3 amont	89,75	0,60	0,33	-0,02	0,75	89,60	0,15
	P4 aval	89,60	0,75	0,48	0,13	1,35	89,00	0,60
	P4 amont	89,60	0,75	0,48	0,13	2,13	88,22	1,38

Le niveau d'étiage à -0,75m est relativement habituel au 3ème trimestre. En 2019, le niveau d'étiage est descendu à -1,15m





ASSOCIATION SYNDICALE DE LA RIVIERE DU LOIRET

(A.S.R.L.) – Mairie d'Olivet – 45160 OLIVET

Secrétariat :

336 allée Sainte Croix
45160 OLIVET
☎ 02 38 66 47 44
a-s.r-l@wanadoo.fr

Le 27 septembre 2019

Monsieur MARTINET
Vice-Président d'Orléans Métropole
CS95801
45058 ORLEANS CEDEX 1

Nos Réf. : Pont Cotelte 09/2019/st
Vos Réf. : DESP/IEP/CR/CEB/345-19
Copie à : M. Schlesinger –Maire d'Olivet
Mme la Présidente du SAGE Val Dhuy Loiret

Objet : Pont Cotelte à Olivet

Monsieur le Vice-Président,

Je vous remercie pour votre courrier du 16 août 2019 concernant la reconstruction du pont Cotelte à Olivet.

Vos réponses nous ont amené à contacter Monsieur Christophe Robert pour échanger notamment pour ce qui concerne la déconstruction des appuis.

Lors de ces échanges, nous avons convenu de réaliser une bathymétrie au niveau et autour du pont existant dont vous pourrez trouver ci-joint un rapport.

Il en résulte que pour s'assurer que les fondations actuelles ne ressortent un jour du lit de la rivière, il convient de les araser au niveau le plus bas des profils amont et aval du pont, soit – 1m20 par rapport au niveau d'eau relevé le 24 septembre 2019. Ceci correspond à – 1m40 par rapport au radier regroupant les piliers de la chaussée aval (sens Orléans-Olivet) de la 2^{ème} pile en rive gauche du Loiret ; soit le radier le plus haut de l'ensemble des piles.

Je reste à votre disposition et à celle de vos services pour répondre à toutes questions complémentaires

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Vice-Président, l'expression de ma considération distinguée.

Le Président,
Pierre-Louis d'Illiers





ASSOCIATION SYNDICALE DE LA RIVIERE DU LOIRET

(A.S.R.L.) – Mairie d'Olivet – 45160 OLIVET

Secrétariat :

336 allée Sainte Croix

45160 OLIVET

☎ 02 38 66 47 44

a-s-r-l@wanadoo.fr

Le 13 juillet 2021

Monsieur Christophe ROBERT
Responsable du pôle Ouvrage d'Art
Place de l'Etape
45040 ORLEANS CEDEX 1

Objet : Travaux du pont Cotelle

Monsieur,

Suite à votre rencontre avec Guy TOUCHARD hier matin, j'ai été informé que le pont Cotelle sera d'abord démoli à hauteur de l'arase supérieure des semelles existantes, et qu'à ce jour, vous ne pouvez pas encore nous communiquer la manière dont seront traités ces éléments en dessous de cette arase supérieure. De ce fait je me permets vous retransmettre un courrier envoyé à Monsieur MARTINET, à l'époque vice-président d'Orléans Métropole, en septembre 2019 à ce sujet. L'effacement de ces fondations présente des enjeux de sécurité, de transport sédimentaire ainsi que paysager.

Je profite de cette occasion pour vous interpeller sur le fait que nous ne sommes pas informés de l'avancée et de la planification des travaux. Nous souhaitons être tenu au courant des grandes lignes du chantier ne serait-ce que pour en informer les riverains et usagers.

Je vous prie d'agréer Monsieur à l'expression de mes sentiments distingués.

Le Président,
Claude LANCRENON

Copie Conforme: Maire d'OLIVET



Sujet : Fwd: Arasement piles ponts Cotelle
De : Claude Lancrenon <lancrenonclaud@gmail.com>
Date : 11/10/2021, 14:02
Pour : A S R L <a-s.r-l@wanadoo.fr>

Pour info.
Claude

----- Forwarded message -----

De : Claude Lancrenon <lancrenonclaud@gmail.com>
Date: lun. 11 oct. 2021 à 10:49
Subject: Arasement piles ponts Cotelle
To: <christophe.robert@orleans-metropole.fr>
Cc: Leclercq Michel <michel.leclercq@olivet.fr>

l'attention de Monsieur Christophe Robert

Nous constatons que les travaux destinés à évacuer les semelles en béton ont repris en fin de semaine dernière sans concertation sur les niveaux à atteindre malgré notre demande. Pour tout dire, nous craignons qu'il manque plusieurs dizaines de centimètres au niveau du pilier N°2 en cours. L'enjeu est d'assurer la sécurité des usagers en cas de dépassement des poteaux s'ils ne sont pas arasés suffisamment profondément.

L'abaissement des niveaux est un sujet sensible pour tous les riverains, et nous devons veiller à ne le faire que pour des raisons impératives, mais soyez assuré que l'arasement des semelles du pont qui vient d'être démonté en fait partie sans le moindre équivoque. L'ASRL est prête à faire baisser les niveaux afin de faciliter le travail, mais doit veiller à ce que cela se fasse en parfaite coordination avec l'entreprise tant pour les dates que les durées et les objectifs de niveaux à atteindre.

Il faudrait donc très vite nous rencontrer pour établir ces modalités; ceci est d'autant plus urgent qu'il faut compter 2 journées pour stabiliser un changement de niveau, et informer les riverains.

Bien cordialement

Claude Lancrenon

Président ASRL

0608601025

Monsieur Claude LANCRENON
Président
Association Syndicale de la Rivière du Loiret
336 allée Sainte Croix
45160 OLIVET

LE PRÉSIDENT

Nos Réf : DESP/CR/CEB/431-21
A-ESP-2021/16238
Dossier suivi par Christophe ROBERT
☎ 02.38.79.24.55

Objet : Destruction du pont Cotelle
Copie : Alain TOUCHARD – Vice-Président
Matthieu SCHLESINGER – Maire d'Olivet
Michel LECLERC – Elu aux travaux

Orléans, le **13 DEC. 2021**

Monsieur le Président,

Par courrier daté du 05 novembre dernier, vous avez attiré l'attention des services de la Métropole au sujet de la destruction du pont Cotelle.

Soyez assuré que la réalisation du nouveau pont et la garantie d'une parfaite navigabilité ultérieure du Loiret ont toujours fait partie de nos préoccupations premières. Dès la formalisation du projet, l'ASRL a été considérée comme un interlocuteur privilégié et apprécié, les mêmes objectifs environnementaux et fonctionnels étant partagés.

Comme évoqué lors de chaque rencontre avec votre association, les riverains ou encore la Mairie d'Olivet (membre de l'ASRL et de la CLE), il appartient aux pilotes du projet de déterminer les conditions techniques de réalisation dans le respect du planning et des impératifs dictés par le dossier Loi sur l'Eau.

Afin de retirer les fondations, des premiers essais d'arasement par sciage par câble ont été réalisés, ils ne sont pas concluants. Par conséquent, nous devons adopter de nouvelles méthodes pour leur effacement. C'est un chantier particulier qui ne doit pas perturber le planning établi des opérations : le lancement de la charpente du pont en juin prochain et la livraison effective de l'ouvrage d'art en 2022. La maîtrise d'œuvre et la Métropole mettront en œuvre d'ici là une solution pour l'arasement des maçonneries restantes. Ainsi, le lit du Loiret sera libéré et le chenal de navigation bien praticable à la fin des opérations.

Un point d'avancement sur ce sujet sera effectué avec vous dans les prochains mois.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'assurance de ma considération distinguée.

Le Président
d'Orléans Métropole,

Serge GROUARD